



Commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

N/réf. : AR/EH – 2021-08-02

Objet : Ecole maternelle et primaire Jean Taesca : rentrée scolaire 2021/2022

Saint Julien, le 02 Aout 2021

Madame, Monsieur, Chers Parents, Chers Élèves,

La rentrée aura lieu cette année **le Jeudi 02 septembre 2021 à 8h30, pour toutes les classes.**

Afin d'assurer dans les meilleures conditions la scolarisation de vos enfants à l'école primaire et maternelle Jean Taesca, vous trouverez ci-dessous, un récapitulatif synthétique du fonctionnement des différents services qui vous sont proposés : transport scolaire, cantine, garderie.

Je vous rappelle que toute inscription aux services proposés, est conditionnée par le retour en mairie du dossier de renseignements dûment complété par vos soins et l'acceptation du règlement intérieur des services remis en même temps que ce dernier.

HORAIRES ECOLE ET SERVICES PERISCOLAIRES

Ouverture garderie du matin : 07h30 - 08h20

Temps scolaire : 08h20 – 11h45 et 13h35-16h30 (LUNDI- MARDI- JEUDI – VENDREDI)

ECOLE FERMEE LE MERCREDI

Garderie méridienne **UNIQUEMENT** pour les enfants **INSCRITS** à la cantine :
11h45- 13h45

Afin d'assurer un meilleur service pour le bien-être de vos enfants

Garderie du soir : 16h30 - 18h00

Payante à partir de 17h00

(Toute demi-heure entamée est due)

TRANSPORT SCOLAIRE

- Le transport scolaire est désormais compétence du Conseil Régional SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR. Le règlement est consultable sur leur site : zou.maregionsud.fr
- Les transports SUMA sont désignés pour notre secteur.
- L'inscription au transport scolaire se fait par internet sur le site zou.maregionsud.fr et donne lieu à la délivrance d'une carte électronique dont l'enfant devra se servir pour badger lorsqu'il utilisera le bus.

- Pour les élèves de maternelle, la mairie met à disposition une accompagnatrice dans chaque bus.
- Le retour à domicile du soir se fait à partir de 16H30, à la sortie des classes.
- Le parcours entre le domicile et le point d'arrêt de bus, à l'aller comme au retour, relève de la responsabilité des parents qui devront signer une décharge si l'enfant fait le trajet seul, **sauf pour les élèves de maternelle qui seront remis à une personne responsable, nommément désignée par les parents**
- Tout enfant non muni d'un titre de transport ne pourra pas utiliser le transport scolaire.

GARDERIE PERISCOLAIRE

- La garderie (matin, midi et soir) est organisée en deux pôles d'accueil :
 - Primaire : la cour de l'école primaire ou la salle Maurice JANETTI en fonction des conditions météorologiques.
 - Maternelle : dans le hall de la maternelle ou la cour de l'école maternelle. L'entrée et la sortie se font en passant **OBLIGATOIREMENT** par le petit portail de la maternelle.
Cependant, dans le cadre du plan VIGIPIRATE, les parents doivent rester au portail.
- La garderie du matin de **07h30 à 08h20** et celle du soir entre **16h30 et 17h00** (rotation des bus), restent gratuites.
- A partir de 17h00, la garderie est payante, par tranche de demi-heure, au tarif de 0,50 € la demi-heure. Toute demi-heure entamée sera due.
- Vous pouvez récupérer vos enfants librement au moment qui vous convient.

Récapitulatif pour rappel :

	Matin 07h30 à 08h30	A la sortie des classes 16h30 à 17h00	17h00 à 17h30	17h00 à 18h00
LUNDI	Gratuite	Gratuite	0,50 €	1,00 €
MARDI	Gratuite	Gratuite	0,50 €	1,00 €
JEUDI	Gratuite	Gratuite	0,50 €	1,00 €
VENDREDI	Gratuite	Gratuite	0,50 €	1,00 €

CANTINE

- **Le service de restauration scolaire n'est pas un service à la carte. Sauf exception dûment motivée (par exemple : reprise d'activité imprévue d'un parent, hospitalisation d'un parent, ...), les réservations de repas ne pourront se faire en dehors de la période prévue à cet effet. Le service restauration est lié à l'activité d'un prestataire et exige une gestion communale rigoureuse sous l'autorité du Trésor Public.**
- Un système de pointage informatique permet de connaître le nombre de repas exactement consommés.
- Le prix du repas pour 2021/2022 reste inchangé : 2,50 € à la charge des parents.

**ATTENTION ! LES PIQUE-NIQUES NE SONT PAS FOURNIS
PAR LA CANTINE POUR LES SORTIES SCOLAIRES !**

INSCRIPTIONS - RESERVATIONS ET PAIEMENTS GARDERIE & CANTINE

- L'inscription à la Garderie et/ou à la Cantine se fait annuellement (fiche de renseignements jointe à compléter et à remettre impérativement en Mairie et non à l'école).
- Les réservations à la cantine et/ou à la garderie se font TOUJOURS mensuellement :
 - o soit en mairie par chèque ou espèces, **1,5 jours par mois selon le planning joint en dernière page,**
 - o soit par internet, via notre site, par carte bancaire (code d'accès à l'espace citoyen délivré en mairie), **sur une période du 1^{er} au 20 de chaque mois.**
- **Toute réservation pour le mois à venir, faite de manière exceptionnelle en dehors de la période prévue, fera l'objet d'une majoration du prix du repas dont le montant est délibéré par le Conseil Municipal.** Cela doit rester exceptionnel et motivé auprès de nos services sur présentation d'un justificatif.
- Ces deux modes de réservations donnent lieu à l'édition d'une facture acquittée où figureront vos réservations.
- Pour la garderie, si votre consommation est différente de votre réservation, une régularisation sera automatiquement opérée en fin de mois, sur le mois à venir (voir Règlement Intérieur pour précisions).
- **Pour la cantine, toute absence doit être signalée et justifiée en mairie dans les 48 heures sur présentation d'un certificat médical.**
- **Suite à de nombreuses dérives de certains parents, un délai de carence de 2 jours scolarisés est mis en place, les repas prévus et non consommés, ne seront reportés et remboursés qu'à partir du 3eme jour scolarisé et sur présentation d'un justificatif valable.**
- **Seules les absences des instituteurs de plus de 2 jours, ou pour cause de grève seront remboursées si votre enfant n'est pas présent à la cantine.**
- Toute facture de régularisation (cantine et/ou garderie) impayée, pourra bloquer les réservations pour les mois suivants **et pourra entraîner le recouvrement par la Trésorerie ainsi que la radiation de votre enfant aux services.**
- Tout enfant, dont le dossier de renseignements ne serait pas disponible en mairie en début d'année, et non inscrit mensuellement au préalable, ne pourra être accepté dans les services garderie et cantine. Il restera sous la responsabilité des enseignants s'il n'est pas récupéré par les parents ou une personne autorisée à la sortie des classes (à **11h45 ou à 16h30**)
- Tout enfant atteint d'une allergie alimentaire ne pourra pas manger à la cantine scolaire tant qu'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) n'aura pas été établi avec le médecin, le directeur de l'école et la mairie.

AUTRES INFORMATIONS POUR RAPPEL

- Le matériel, les fournitures scolaires ainsi que les livres de classe sont fournis gratuitement par la commune pour élèves. Cependant, il se peut que des enseignants privilégient l'achat de fournitures pédagogiques, ce qui implique une participation des parents aux fournitures scolaires de leur(s) enfant(s).
- La Commune participe également au fonctionnement de plusieurs sorties scolaires (prise en charge financière du bus et/ou du coût de l'activité).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, Chers Parents, Chers Enfants, mes salutations les plus cordiales.

Emmanuel HUGOU - Maire de Saint Julien le Montagnier

PLANNING 2021-2022
EN MAIRIE
INSCRIPTION CANTINE – GARDERIE

Pour 2021-2022 les inscriptions sur le portail famille sont à privilégier. Il ne sera possible d'inscrire vos enfants en mairie seulement 1 jour ½ par mois auprès du secrétariat. Vous devrez renseigner un formulaire d'inscription par enfant.


Aucune inscription ne se fera par téléphone, mail ou courrier.

Il n'est pas non plus possible de déposer dans la boîte aux lettres les inscriptions de vos enfants. Il s'agit d'une pratique illégale qui engage la responsabilité du régisseur cantine-garderie s'il l'accepte.

Réservation pour le mois de	Inscription par INTERNET sur le portail famille	Inscription en MAIRIE
SEPTEMBRE 2021	Du 03/08 au 26/08 *	Du 23/08 au 26/08 *
OCTOBRE 2021	Du 1^{er} au 20 du mois précédent.	17 et 18 Septembre 2021
NOVEMBRE 2021		15 et 16 Octobre 2021
DECEMBRE 2021		19 et 20 Novembre 2021
JANVIER 2022		17 et 18 Décembre 2021
FEVRIER 2022		14 et 15 Janvier 2022
MARS 2022		18 et 19 Février 2022
AVRIL 2022		18 et 19 Mars 2022
MAI 2022		15 et 16 Avril 2022
JUIN/JUILLET 2022		13 et 14 Mai 2022

** Exceptionnellement pour le mois de Septembre les inscriptions sont ajustées comme indiqué dans le tableau ci-dessus.*

POUR ACCÉDER A VOTRE ESPACE PERSONNEL POUR LES RÉSERVATIONS EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE N'oubliez pas de nous TRANSMETTRE VOS EMAILS afin que de vous transmettre vos IDENTIFIANT ET MOTS DE PASSE.



MON ESPACE PERSO